# Présentation de la Fondation du patrimoine

### Contacts



Ensemble, soyons acteurs de la préservation de notre patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.



Fondation du patrimoine

Délégation régionale de Rhône-Alpes

27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry 69009 Lyon

Tél.: 04 37 50 35 78

Mail: rhonealpes@fondation-patrimoine.org www.rhone-alpes.fondation-patrimoine.org

Mairie de Maringes

Le Bourg 42140 MARINGES

Tél: 04 77 94 42 21

Mail: mairie-maringes@bbox.fr www.mairie-maringes.fr

Localisation du projet







Souscription pour la Chapelle Saint Roch de Maringes (Loire)

## BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE « LA CHAPELLE SAINT ROCH »

Oui, je fais un don au projet de restauration de la Chapelle

#### **PRESENTATION**

La Chapelle Saint Roch fut élevée en 1895 sur une colline en direction de Virigneux, à environ 600m d'altitude à la suite d'un voeu. Les paroissiens construisirent cette chapelle en l'honneur de Saint-Roch, ce dernier ayant arrêté une épidémie de diphtérie. L'intérieur modeste et dépouillé est orné d'une statue du Saint.

La Chapelle est de plan longitudinal à un seul vaisseau. La façade n'est percée que d'une porte d'entrée à arc en plein cintre et chacun des murs latéraux d'une baie à arc en plein cintre également. Le couvrement est à deux pans. Les murs sont de pierres hourdies à la chaux et au pisé et les ouvertures de briques de terre cuite rouge pleines de pays. Le pignon surélevé du mur de la façade porte une statue de la Vierge en fonte peinte.

#### **VOCATION DU SITE**

Chaque année, en hommage à Saint Roch, un pèlerinage à lieu le 16 août. Cette tradition se perpétue au fil des générations.

La chapelle Saint Roch est l'édifice emblématique de Maringes et fait partie de notre patrimoine. C'est un lieu d'où l'on peut admirer un panorama à 360° et observer jusqu'à 25 clochers par temps clair ainsi que de magnifiques vues sur les monts du Forez et du Pilat.



#### ETAT ACTUEL DE L'EDIFICE NATURE DES TRAVAUX

A la fin de cet hiver, des fissures sont apparues, provoquant une fragilisation du mur ouest et la mise en péril de tout l'édifice si des travaux n'étaient pas entrepris rapidement.

Les travaux prévus ont reçus l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France :

- Démontage, nettoyage, réfection du mur en pierres apparentes hourdées au mortier de chaux et rejointement.
- Réfection de l'ouverture ouest en briques de terre cuite pleine de pays.

Dans un deuxième temps, le remplacement des joints en ciment par des joints au mortier de chaux sur l'ensemble de l'édifice est fortement préconisé par l'Architecte des Bâtiments de France afin d'éviter le même type de dégradation que sur la facade ouest.



#### **APPEL AUX DONS**

La commune de Maringes et la paroisse Saint Irénée ont besoin de tout le monde pour sauver leur patrimoine. Aussi nous vous invitons, par votre souscription, à devenir mécène pour la chapelle Saint Roch et nous vous en remercions par avance.

Saint Roch
Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.
Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- ou de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don, dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€)  Exemple : Un don de 100€ = 75 € d'économie d'impôt.
Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5%
du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.
Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal par la Fondation du Patrimoine
qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.
Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :
l'Impôt sur le revenu 🗖 l'Impôt sur la Fortune 📮 'Impôt sur les Sociétés
- mipotodi le revena - impotodi la rertane - impotodi les sessetes
NOM, Prénom ou SOCIETE :
Adresse:
Code Postal : Ville :
Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.
Email :
Comment faire votre don?
Par courrier :

Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Chapelle Saint Roch» à l'adresse suivante : Fondation du patrimoine 27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry – 69009 LYON »

Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.

#### Par internet:

Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maitre d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.